



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 63 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de porter le couvre-visage dans les lieux publics fermés vient d'une ordonnance gouvernementale sur recommandation de la Santé publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la prestation de base d'aide de dernier recours couvre les besoins suivants : l'alimentation, le logement, l'entretien ménager, les soins personnels, les communications, l'habillement, l'ameublement, le transport, les loisirs.

CONSIDÉRANT QUE les prestations spéciales de l'aide de dernier recours sont accordées à un adulte ou aux membres d'une famille pour les besoins non couverts par la prestation de base;

CONSIDÉRANT QUE les seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) 2020 varient entre 20 048 \$ pour une personne et 48 192 \$ pour six personnes;

CONSIDÉRANT QUE le couvre-visage ne fait pas partie du calcul de l'aide financière aux études;

CONSIDÉRANT QUE les travailleuses et travailleurs à statut précaire ne reçoivent aucune aide pour les problèmes de santé et que dans bien des cas leurs salaires annuels sont inférieurs à la MPC;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie moyenne des couvre-visages est de 20 lavages et que le gouvernement recommande un lavage à chaque utilisation;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec, par le biais de la Régie de l'assurance maladie du Québec, de fournir mensuellement et gratuitement, à chaque membre d'un ménage dont les revenus annuels sont équivalents ou inférieurs à la Mesure du panier de consommation, 4 couvre-visages lavables en tissus.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Harold LeBel, député de Rimouski



Date de signature de l'extrait